

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/09/2020

Délibération n° D-2020-234

Décision Modificative n°1 (exercice 2020) - Budget principal et
budgets annexes

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Méлина TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction des Finances

Décision Modificative n°1 (exercice 2020) - Budget principal et budgets annexes

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2020, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2020, la décision modificative n°1 pour le budget principal et les budgets annexes.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ



DECISION MODIFICATIVE N°1

Sommaire

Le budget principal

- Synthèse des grands équilibres de la DM n°1
- Détail des ajustements de la section de fonctionnement
- Détail des ajustements de la section d'investissement

Synthèse des mouvements proposés à la DM de septembre

Cette décision modificative permet d'ajuster la programmation des dépenses et recettes de fonctionnement, dont les impacts liés à la crise sanitaire COVID-19.

	<i>En K€</i>	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Fonctionnement		282,7	282,7
Dont Réel		282,7	282,7
Dont Ordre		0,0	0,0
Investissement		-1,6	-1,6
Dont Réel		-1,6	-1,6
Dont Ordre		0,0	0,0

Pas de réduction du volume d'emprunt d'équilibre

L'ensemble des mouvements proposés conduit à une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de + 282,7 K€

Les ajustements principaux :

Le **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est ajusté conformément aux montants notifiés par l'Etat : + 406 K€ (brut), portant son montant total à 797 K€ pour l'année 2020 (contre 782 K€ en 2019)

L'**attribution de compensation** est ajustée de + 28 K€ suite au transfert à la CAN des charges du contingent incendie versé au SDIS.

La **prévision sur le produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)** est réduite de - 108 K€ du fait de la baisse des consommations liée à la crise sanitaire.

Les droits de place, initialement annulés au BS, sont réinscrits en recettes (+ 240 K€). Cette inscription est rendue nécessaire pour des raisons comptables liées à l'exécution de l'exonération votée le 6 juillet dernier. Une dépense équivalente est inscrite à la DM, ce qui permettra de neutraliser comptablement cette recette.

Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Les recettes liées à la restauration scolaire (-180 K€) ainsi que la garderie (-31 K€) sont proposées à la baisse en raison de la non facturation pendant la période de confinement.

La fête foraine ayant été annulée en 2020, il est proposé l'abandon des recettes correspondantes (- 27 K€)

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, un besoin complémentaire de + 282,7 K€ est constaté

Les ajustements principaux :

Charges à caractère général :

Des **dépenses font l'objet d'annulations notamment au regard de la crise sanitaire** telles que la fête foraine (- 45 K€), les festivités du 14 juillet (- 37 K€) ou la fête médiévale (- 11 K€). Les règles sanitaires imposent l'achat de gel hydro alcoolique et de produits désinfectant (+ 12 K€).

D'autres dépenses sont réduites, notamment l'affranchissement (- 20 K€), les prestations d'archivage (- 4,6 K€), le rechargement des PIAFS, (- 18 K€) liée à la fin du dispositif (solution de paiement pour le stationnement) au 31/12/2020.

Une **étude** est inscrite pour la réalisation d'un diagnostic des enseignes du centre ville dans le cadre de la mise à jour du Règlement Local de Publicité.

Un **besoin complémentaire** (+110 K€) est ajouté à la programmation des lignes énergies, enfin le contrat de prestation des illuminations de Noël est revalorisé (+ 27 K€).

La masse salariale augmente de 80K€ suite à des remboursements des mises à disposition de la CAN.

Les indemnités des élus sont augmentées de 70K€ suite à l'installation de la nouvelle équipe municipale.

Autres charges :

- Augmentation de la part du **versement du FPIC (+ 66 K€)** portant son montant pour 2020 à 145 K€ contre 135 K€ en 2019,
- Inscription d'une dépense d'annulation des droits de place (+ 247 K€) faisant suite à l'exonération de paiement de la redevance ODP des professionnels (parallélisme avec l'inscription de recettes).
- Actualisation de la programmation des **compensations de service public** du contrat de DSP de l'Acclameur (-80 K€)

Le solde des mouvements proposés en investissement permet de réduire les dépenses de - 1,6 K€ et d'ajuster les recettes réelles de – 1,6 K€

En dépenses, les ajustements principaux concernent :

- L'inscription de dépôts et cautionnement (+ 23 K€) permettant le remboursement des 800 boitiers PIAFS restant en circulation (fin du dispositif au 31/12/2020).
- L'abandon de l'étude de faisabilité pour le bâtiment des archives portée par le CD 79 (- 12 K€, reportée en 2021).
- Un besoin complémentaire de crédits pour l'achat de distributeurs de gel hydro alcoolique (+ 3 K€) ainsi que 20 K€ supplémentaires pour l'acquisition de racks de rangement à installer au centre technique du service Evènements.

En recettes :

- le seul ajustement concerne la régularisation du produit de la majoration taxe aéroport (- 1,6 K€).